MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2022-882** **01/12/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDEDC/2021-901 du 27/11/2021 : Stage "découverte de l'emploi en EPLEFPA" pour les élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) fonctionnaires.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : stage "découverte de l'emploi en EPLEFPA" pour les élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) fonctionnaires.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SRFD/SFD CGAAER, IEA Institut Agro Dijon Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Textes de référence :

- décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

La présente note définit les modalités d'organisation du stage, d'une durée de deux semaines, que doivent effectuer les élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) de 2e année au sein d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), préalablement à une affectation dans ce type d'établissements.

1- Objectifs

Ce stage vise à la découverte pratique des différentes missions d'un ingénieur dans un EPLEFPA et, en particulier, son rôle dans la mise en œuvre de la mission d'expérimentation, de recherche appliquée et de développement assignée par la loi à l'enseignement technique agricole.

Les ingénieurs en formation peuvent ainsi :

- découvrir les mécanismes institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- mettre en œuvre, sous forme d'apprentissage, leurs compétences en matière d'analyse territoriale, de gestion et d'animation de projets ;
- mettre en pratique des savoir-faire, grâce à la restitution de travaux à des commanditaires et, le cas échéant, en fonction des sujets, à des publics en formation à titre pédagogique (présentation orale). Il est organisé sous la forme d'une conduite de projet ;
- découvrir les caractéristiques et mesurer les exigences des postes qui pourront leur être proposés.

2- Modalités d'organisation

2.1- Sélection des stages (calendrier / modalités)

Les stages sont définis et organisés sur la base des projets proposés par les EPLEFPA et transmis par les DRAAF/SRFD selon le calendrier suivant :

- **6 janvier 2023 :** date limite de transmission par les EPLEFPA de leurs propositions de projets aux DRAAF/SRFD, par messagerie électronique uniquement ;

- **20 janvier 2023 :** date limite de transmission par les DRAAF/SRFD du classement des projets reçus, par messagerie électronique uniquement à :
 - M. Jérôme MARCEL (jerome.marcel@agrosupdijon.fr), DFPRO Institut Agro Dijon
 - Mme PLUTA angélique (angelique.pluta@agriculture.gouv.fr)., sous-direction EDC, DGER.

La **proposition de stage** doit être présentée par l'EPLEFPA dans l'**annexe 1 à la présente note**. Les sujets proposés doivent répondre aux exigences suivantes :

- répondre à une préoccupation locale comportant une dimension territoriale, mettant les élèves-ingénieurs en relation avec les acteurs internes et externes du projet ;
- permettre aux étudiants de réaliser une action efficace de manière autonome avec un accompagnement assuré par la direction de l'EPLEFPA.

Les sujets d'étude doivent tenir compte de la durée limitée du stage et de ses objectifs pédagogiques. Ils sont communiqués aux élèves IAE. Ils peuvent porter sur un élément du projet de l'EPLEFPA ou sur une action dans laquelle il est engagé (par exemple : pôle d'excellence rurale, contrat de pays, partenariat territorial, actions « EDUC' ECOPHYTO », actions « ECOANTIBIO 2 » « Enseigner à produire autrement 2 », groupements d'intérêt économique et environnemental, agroécologie, agroforesterie …).

Les DRAAF peuvent également proposer des sujets en lien avec des thématiques d'économie agricole régionale, en accord avec les directeurs des EPLEFPA concernés.

Les sujets d'étude pouvant donner lieu à un stage sont sélectionnés par des représentants de la DGER et de l'Institut Agro Dijon en janvier 2023.

Ces sujets sont proposés aux élèves IAE par l'Institut Agro Dijon, afin qu'ils se positionnent.

L'Institut Agro Dijon communique aux DRAAF/SRFD, qui informent les directeurs des EPLEFPA porteurs du projet de stage, la liste des stagiaires concernés.

2.2- Préparation du stage

La DRAAF et les directeurs des EPLEFPA d'accueil fournissent aux stagiaires, **au minimum trois semaines avant le début du stage**, les éléments documentaires et de contexte nécessaires à la préparation de l'étude ainsi que des documents de présentation de l'EPLEFPA.

Dans la **quinzaine précédant le début du stage**, les stagiaires :

- prennent contact avec la DRAAF/SRFD et le directeur de l'EPLEFPA d'accueil, pour connaître l'organisation pratique et les objectifs précis du stage.
- fournissent au directeur de l'EPLEFPA d'accueil une courte fiche d'organisation de leur travail (contacts préalables, analyse des documents).

Un enseignant de l'Institut Agro Dijon sera désigné comme **tuteur pédagogique** pour assurer l'encadrement du stage. Il évaluera la production écrite attendue des stagiaires (**annexe 3**).

2.3- Déroulement du stage

Les élèves-ingénieurs seront accueillis, par groupes de 3, dans l'EPLEFPA qui a proposé le sujet d'étude fondant le stage et à la DRAAF/SRFD dont relève l'établissement.
Les éléments logistiques sont présentés au point 3 ci-après.

L'**accueil en début de stage,** effectué **par le directeur régional ou son représentant,** permet d'en préciser les attentes, les finalités et le cadre au sein du cursus de formation des IAE, ingénieurs de l'État. Le directeur de l'EPLEFPA présente ensuite l'établissement et ses spécificités aux stagiaires, l'équipe de direction et les accompagne dans leur arrivée dans l'établissement.

Au cours du stage, les stagiaires seront mis en relation par le directeur de l'EPLEFPA avec des agents occupant actuellement des postes analogues à ceux qui peuvent être proposés aux IAE en première affectation : directeur d'exploitation agricole, directeur d'atelier technologique, directeur de centre de formation continue ou d'apprentissage, ingénieur chef de projet en établissement d'enseignement supérieur agricole. Dans la mesure du possible, le directeur de l'EPLEFPA veille à ce que les stagiaires consacrent un temps significatif, au minimum deux demi-journées, à accompagner ces agents, en groupe ou individuellement, dans l'exercice de leur métier.

Les stages se déroulent du 20 au 31 mars 2023.

2.4- Production et évaluation à l'issue du stage

Le stage se conclut par une production « technico-socio-économique » sous la forme d'un **court rapport** (15 pages maximum, hors annexes, avec un résumé en langue française et un résumé en langue anglaise en première et deuxième pages), comportant une présentation du sujet et une analyse de la situation, un récapitulatif des actions conduites, ainsi que les observations ou préconisations à destination de l'EPLEFPA et de la DRAAF.

Le dernier jour de leur stage, les élèves IAE assurent une présentation orale des principaux éléments de leur diagnostic et de leur étude au directeur régional ou à son représentant et au directeur de l'EPLEFPA. Par ailleurs, ils doivent livrer leur analyse personnelle des compétences attendues des IAE pour l'exercice des métiers qu'ils auront eu l'occasion de découvrir au cours de leur stage.

Cette soutenance est évaluée par le ou les commanditaires à partir de la fiche d'évaluation (modèle en **annexe 2**), qu'ils transmettent ensuite au responsable pédagogique de l'Institut Agro Dijon par courriel (à l'adresse : jerome.marcel@agrosupdijon.fr).

Le rapport écrit est évalué par un enseignant de l'Institut Agro Dijon (tuteur pédagogique) à partir de la fiche d'évaluation (modèle en **annexe 3**).

La note finale attribuée au stage est constituée par la moyenne des 2 notes ainsi obtenues.

La note attribuée au stage permet de valider quatre ECTS (European Crédits Transfert System) et est donc intégrée à part entière dans le cursus de formation.

3- Éléments logistiques

Les conditions du stage sont formalisées dans une convention de stage préparée et suivie par Institut Agro Dijon. Le responsable pédagogique du stage est joignable par courriel : jerome.marcel@agrosupdijon.fr ou en cas d'urgence par téléphone : **06 20 63 56 22**.

Les déplacements des élèves IAE pour ce stage sont pris en charge selon les modalités prévues par Institut Agro Dijon. **La logistique « locale » (hébergement, restauration, déplacements locaux, utilisation des moyens de l'EPL dans le cadre du stage) est assurée par l'EPLEFPA d'accueil.**

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche,
chef de service de l'enseignement technique,

Luc MAURER

Annexe 1

Proposition de
STAGE EN EPLEPFA

Du 20 au 31 mars 2023

Année scolaire 2022-2023

Date :

A transmettre au SRFD avant le **7 janvier 2023**

Identification du commanditaire du stage :

Nom : Prénom :
Adresse électronique :

Organisme : Fonction dans l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Titre proposé pour le stage :

Le contexte et les objectifs de l'étude :
(Présentation de l'EPLEFPA (en quelques lignes), du sujet proposé dans le contexte de l'établissement et des objectifs du projet proposé).

Nature du travail attendu ou méthodologie proposée :

Type d'activités que nécessite la réalisation du projet :
(contacts à prendre au sein de l'EPL, visites ou contacts à l'extérieur de l'établissement, recherches d'informations bibliographiques etc.).

Supports disponibles et consultables avant le stage
(*Etudes déjà réalisées ou documents disponibles au sein de l'EPL ou pistes pour étude bibliographique en amont si nécessaire).*

Organismes et personnes (internes ou externes) à contacter dans le cadre de l'étude :

Modalités Pratiques :
(lieu, prise en charge repas, hébergement possible, véhicule administratif et modalités, encadrement…).

Rédigé par :
Fonction dans l'établissement

Avis DRAAF-SRFD à transmettre à la DGER avant le **26 janvier 2023**

- ☛ Rang de priorité (si plusieurs sujets transmis)

ANNEXE 2

2022-2023

Fiche d'évaluation du stage en EPLEFPA (prestation orale) de

Mme/ M

Mme/ M

Mme/ M

Rappel du sujet proposé

.....
.....

Encadrement assuré par

.....fonction :.....

du..... au.....2023.

Ce stage avait pour objectif de permettre aux élèves fonctionnaires de :

- découvrir et comprendre l'environnement et les mécanismes institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la DRAAF ;

- mettre en œuvre, à titre d'apprentissage, leurs compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion/animation de projets ;

- mettre en œuvre des compétences en matière de restitution de travaux aux commanditaires et, le cas échéant, à titre pédagogique à des publics en formation.

Suite à la présentation des travaux, la note suivante a été attribuée :

Notation	
Immersion et intégration au sein de l'EPLEFPA permettant de prendre connaissance et de comprendre l'environnement et le fonctionnement de l'EPLEFPA	/10
Gestion du projet (méthodologie, calendrier, analyse, management du groupe, propositions)	/20
Restitution orale des résultats	/10
Total	/40
Note finale sur 20	/20

Commentaire général sur le travail effectué.

Signature du DRAAF ou son représentant Signature du directeur de l'EPLEFPA

ANNEXE 3

2022-2023

Fiche d'évaluation du stage en EPLEFPA (prestation écrite)

par le tuteur pédagogique de l'Institut Agro Dijon

Mme/ M

Mme/ M

Mme/ M

Rappel du sujet proposé

.....
.....

Encadrement assuré par

.....fonction :.....

du..... au.....2023.

Ce stage avait pour objectif de permettre aux élèves fonctionnaires de :

- découvrir et comprendre l'environnement et les mécanismes institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la DRAAF ;

- mettre en œuvre, à titre d'apprentissage, leurs compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion/animation de projets ;

- mettre en œuvre des compétences en matière de restitution de travaux aux commanditaires et, le cas échéant, à titre pédagogique à des publics en formation.

Suite à la production écrite, la note suivante a été attribuée :

Notation	
Forme du document : orthographe, expression écrite, présentation, …	/10
Compréhension de la commande (contexte, sujet, cadre, …)	/10
Gestion du projet (méthodologie, calendrier, analyse, propositions/préconisations)	/20
Total	/40
Note finale sur 20	/20

Commentaire général sur le travail effectué.

Signature du tuteur pédagogique de l'Institut Agro Dijon